

Pouvoir judiciaire

Résultats résumés

Décembre 1995 : Enquêtes auprès des avocats et des notaires genevois

En juin 1996, le groupe de travail composé de magistrats et de fonctionnaires a déposé son rapport sur les résultats de l'enquête de satisfaction, menée en décembre 1995, auprès des avocats et notaires genevois. La commission de gestion du pouvoir judiciaire en a approuvé le texte le 17 juin 1996.

Le groupe de travail constate que :

- le taux de réponse très élevé est révélateur de l'intérêt suscité par l'enquête (environ 50 % des avocats et 75 % des notaires);
- l'analyse des réponses démontre une grande cohérence des résultats entre les différentes catégories d'avocats; de plus les appréciations des notaires sont très proches de celles des avocats.
- les critères déterminants à retenir sont ceux dont le niveau d'importance est le plus élevé et le niveau de satisfaction le plus faible (compétence, clarté, conformité, uniformité, accessibilité, ponctualité, rapidité, coût, communication...)

La méthodologie choisie et la pertinence des critères évalués ont permis de dégager des messages clairs :

- « la juridiction des Prud'hommes, cela ne va pas du tout »
- « le Tribunal administratif, cela va plutôt bien »
- « les autres juridictions peuvent et doivent faire mieux »
- « c'est la qualité des magistrats ou plus exactement de leur travail qui est décisive et qui doit être améliorée »
- « il faut uniformiser davantage les usages »
- « l'accès à la jurisprudence cantonale genevoise doit être facilitée »
- « la justice civile est trop chère »
- « aujourd'hui, dans le domaine de la communication, on peut faire beaucoup mieux »

Le groupe de travail définit certaines priorités :

1. La réforme de la juridiction des Prud'hommes
2. L'amélioration du recrutement, de la formation et du contrôle des magistrats, en examinant trois axes d'améliorations :
 - le recrutement;
 - la formation;
 - le contrôle.
3. Le développement d'usages et de pratiques communes à l'ensemble des magistrats
4. La mise à disposition des avocats d'outils documentaires permettant un meilleur accès à la jurisprudence genevoise
5. Une réduction des coûts d'accès à la justice civile
6. Le développement des moyens de communication dans le Palais et entre les avocats et le Palais

Recommandations du groupe de travail :

Pour exploiter efficacement les résultats de cette enquête, le groupe de travail recommande la création d'un groupe de travail « qualité » désigné par la Commission de gestion ainsi que la diffusion du rapport.